

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R20-2021-036

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2021

Sommaire

Préfecture de Région / Secrétariat Général Commun Corse-du-Sud

R20-2021-04-12-00001 - PREFECTURE DE CORSE - arrêté portant ouverture au titre de l'année 2021 des concours externe et interne d'adjoint administratif principaux de 2eme classe de l'Intérieur et de l'outre-mer pour la région Corse (4 pages)

Page 3

Préfecture de Région

R20-2021-04-12-00001

12/04/2021 :

PREFECTURE DE CORSE - arrêté portant
ouverture au titre de l'année 2021 des concours
externe et interne d'adjoint administratif
principaux de 2eme classe de l'Intérieur et de
l'outre-mer pour la région Corse



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté portant ouverture au titre de l'année 2021 des concours externe et interne
d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe de l'intérieur
et de l'outre-mer pour la région Corse**

**Le Préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret 95-681 du 09 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'Etat par voie électronique ;

Vu le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs de l'État ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Pascal LELARGE, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

1

Préfecture de la Corse-du-Sud – Palais Lantivy – Cours Napoléon – 20188 Ajaccio cedex 9 – Standard : 04.95.11.12.13

Accueil général ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30

Adresse électronique : prefecture@corse-du-sud.gouv.fr – www.corse-du-sud.gouv.fr

Facebook : @prefecture2a – Twitter : @Prefet2A

Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance, n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1ère classe des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 novembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté préfectoral 2A-2021-02-04-001 du 4 février 2021 portant délégation de signature à M. Pierre LARREY, secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté du 02 mars 2021 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2021 aux concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Sur proposition du secrétaire général

ARRÊTE

Article 1^{er} – Est autorisé au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Corse.

Article 2 – Le nombre de postes offerts au concours est fixé comme suit :

- 2 postes pour le concours externe (1 poste pour le périmètre police nationale, 1 poste pour le périmètre gendarmerie nationale) ;
- 1 poste pour le concours interne (périmètre gendarmerie nationale).

Article 3 – Un centre d'examen unique situé à Ajaccio est ouvert dans le département de la Corse-du-Sud.

Article 4 – Les épreuves écrites d'admissibilité des concours externe et interne, se dérouleront le mardi 7 septembre 2021.

Article 5 – La date de clôture des inscriptions est fixée au vendredi 14 mai 2021 à 23h59 (le cachet de la poste faisant foi).

Article 6 – Les formulaires d'inscriptions sont disponibles :

- par téléchargement sur le site internet de la préfecture de la Corse-du-Sud :

www.corse-du-sud.gouv.fr, à la rubrique « Actualité », « Concours, Recrutements, Formations », « Concours adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ».

- par voie postale en joignant une enveloppe de format A4 affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100g libellée aux nom et adresse du candidat à :

Préfecture de la Corse-du-Sud - Secrétariat Général Commun – SRH – Pôle recrutement/Formation - Palais Lantivy - Cours Napoléon - 20 188 Ajaccio cedex 9.

L'enregistrement de l'inscription s'effectue au choix du candidat :

- soit par voie électronique sur le site internet de la préfecture de la Corse-du-Sud :

www.corse-du-sud.gouv.fr, à la rubrique « Actualité », « Concours, Recrutements, Formations », « Concours adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ».

- soit par voie postale :

le candidat adresse son formulaire d'inscription à la préfecture de la Corse-du-Sud - Secrétariat Général Commun – SRH – Pôle recrutement/Formation - Palais Lantivy - Cours Napoléon - 20 188 Ajaccio cedex 9.

Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.


Article 7 – La composition du jury sera fixée ultérieurement par un arrêté préfectoral.

Article 8 – Le secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Corse.

Ajaccio, le

12 AVR. 2021

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,



Pierre LARREY

